



Concours des illuminations d'Halloween 2021

REGLEMENT

• Article 1 – Participants

Le concours est ouvert aux habitants de la commune de Saint-Pierre-du-Perray, après inscription de manière individuelle et complétée lisiblement.

• Article 2 –Objet du concours

Le concours consiste en l'illumination des maisons, fenêtres et balcons, l'objectif étant d'animer la commune, de l'embellir et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

• Article 3 – Délai de participation

Les bulletins d'inscriptions doivent être déposés à la Mairie de Saint-Pierre-du-Perray au plus tard le 24 octobre 2021.

• Article 4 – Modalités de participation

Les participants devront illuminer leur maison, fenêtres et balcons de façon originale et créative, tout en utilisant, si possible, des illuminations à économie d'énergie (type LED + horaires d'illuminations restreints). Le concours prend en compte la qualité de l'agencement des illuminations et décorations d'Halloween (effet d'ensemble), le sens artistique (l'originalité) et la visibilité pour le public (critère d'animation de la voie publique). Les participants devront envoyer une ou plusieurs photos de leurs illuminations ainsi que le bulletin d'inscription au concours dûment complété.

• Article 5 – Jury

Les décorations seront jugées sur photos puis sur visite. Le jury effectuera une visite de nuit à partir du 25 octobre 2021. Il sera composé de la commission «évènementiel». Suite à cette visite, le jury nommera un seul lauréat.

• Article 6 – Droit à l'image

Les participants acceptent que les photos de leurs illuminations et décorations soient réalisées, et autorisent leur publication dans les supports de communication de la commune de Saint-Pierre-du-Perray.

• Article 7 – Récompenses

Le lauréat recevra un prix pour la qualité de ses illuminations et décorations.

• Article 9 – Acceptation du règlement

L'inscription au concours entraîne, de la part des candidats, l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury.

Bulletin d'inscription

Les bulletins d'inscription sont téléchargeables sur le site internet de la Commune, www.saint-pierre-du-perray.fr

